



## LIVRE BLANC

Les services de mobilité disponibles pour  
les entreprises et leurs salariés



Zenride

# SOMMAIRE

Introduction	3
La voiture de fonction	4
Utilité face aux nouvelles exigences sanitaires	5
Les avantages et inconvénients	6
Le vélo personnel de fonction	8
Utilité face aux nouvelles exigences sanitaires	9
Les avantages et inconvénients	10
Le covoiturage	12
Utilité face aux nouvelles exigences sanitaires	12
Les avantages et inconvénients	13
La flotte de trottinettes/vélos	14
Utilité face aux nouvelles exigences sanitaires	15
Les avantages et inconvénients	16
L'autopartage	17
Utilité face aux nouvelles exigences sanitaires	18
Les avantages et inconvénients	19
Conclusion	21
Tableau comparatif des différents services	22
À Propos de Zenride	23

**T**rafics routiers et ferroviaires saturés, courses contre la montre, coûts élevés : **les trajets domicile-travail sont une réelle épreuve rencontrée au quotidien par les salariés**. Pouvant occuper l'équivalent de 40 jours de travail dans l'année d'un salarié, le sujet de la mobilité domicile-travail est bel et bien une préoccupation majeure pour les salariés et les entreprises.

Un encadrement législatif a également été jugé nécessaire : la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités), entrée en vigueur fin 2019, contraint dorénavant **les entreprises de plus de 50 salariés à mettre en place des nouveaux services de transport** pour répondre aux difficultés rencontrées par les salariés au quotidien. Selon une étude de BVA Group sur les salariés et la mobilité, 87% des employés attendent que leurs entreprises facilitent davantage leurs déplacements. Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à proposer des nouveaux services de mobilité à leurs salariés, en plus du remboursement partiel obligatoire des titres de transport.

**Une offre complète de service de mobilité est un levier pouvant activer bien plus que l'optimisation des déplacements** : le recrutement et la fidélisation des salariés, la productivité ou encore le verdissement des déplacements.

Enfin, la crise sanitaire COVID-19 contraint plus que jamais la société à repenser la mobilité.

Alors, quel est le bon service de mobilité pour votre entreprise ?

Nous avons dressé une présentation ainsi qu'un comparatif des différents modes de déplacements qui s'offrent en entreprise.

# La voiture de fonction

Confiée par une entreprise à certains de ses collaborateurs, la voiture de fonction n'est pas l'outil le plus sollicité. Selon l'Ifop, seulement 32% des entreprises proposent des véhicules de fonction, et souvent qu'à un nombre très limité de cadres dirigeants. En effet, elle n'est généralement **pas accessible à toutes professions et statuts** dans une entreprise, et devient de plus en plus encombrante pour le bénéficiaire.

Il s'agit d'un véhicule professionnel mais peut également être utilisé à des fins personnelles par le collaborateur. Dans ce cas, l'employé percevra **une part d'avantage en nature imposable**.

Concernant la législation, la voiture de fonction est un élément mentionné au contrat de travail. Son retrait du contrat peut être contesté par le salarié. Si cette suppression a lieu, le salarié bénéficiera d'une compensation financière.

Par ailleurs, pour financer les véhicules, l'entreprise a le choix entre un crédit auto ou un leasing. Le crédit auto consiste à faire un prêt pour réaliser l'achat, ce qui ne couvre pas les dépenses liées à l'entretien. Par opposition, le leasing consiste à faire de la location longue durée (LLD) ou de la location avec option d'achat (LOA).

La voiture de fonction, nécessitant **un budget considérable**, est surtout dédiée aux entreprises avec des moyens conséquents. De plus, elle ne concerne que certaines professions, comme les cadres dirigeants, cadres ou encore les commerciaux. Elle convient parfaitement aux sites comptant plusieurs collaborateurs amenés à se déplacer assez souvent sur de longues distances dans le cadre de leur travail.

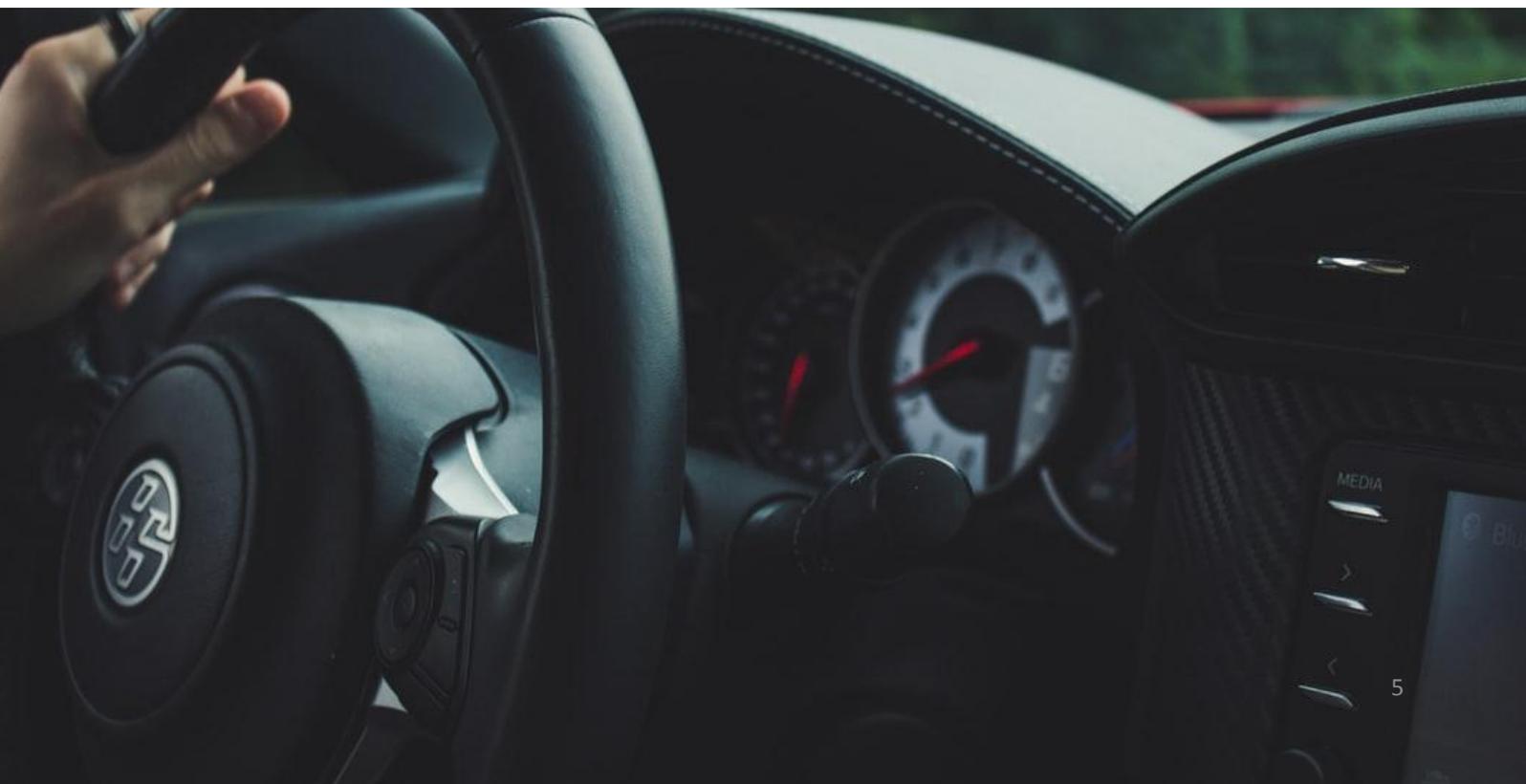
# La voiture de fonction

## La voiture de fonction, une initiative qui répond aux nouvelles exigences sanitaires ?

Bien que la voiture de fonction soit un véhicule personnel, son usage polluant peut favoriser la propagation de la pandémie. En effet, l'accroissement de la pollution de l'air est susceptible d'accélérer la contamination chez les personnes atteintes de difficultés et maladies respiratoires. En outre, l'ajout de voitures supplémentaires à un trafic routier déjà saturé en grandes villes ne risque pas de faciliter les trajets des salariés. C'est le cas en Chine, où l'on constate suite au déconfinement une forte hausse de l'usage de la voiture individuelle : le trafic automobile a fortement augmenté en comparaison avec l'avant-confinement, ce qui ne manque pas de créer des embouteillages.

## Des acteurs incontournables de la voiture de fonction :

Arval, ALD Automotive, LeasePlan, Parcours



## Les +

**Gratuité pour le salarié** : c'est l'entreprise qui **prend en charge les coûts** (directs et indirects) liés à la voiture de fonction. Le salarié bénéficie alors de la gratuité du service.

**Utilisation à titre personnel** : la voiture de fonction sert pour les déplacements professionnels mais aussi pour les **trajets quotidiens domicile-travail**.

**Éventualité de frais en moins** : si l'entreprise a eu recours au leasing, pendant tout le contrat de location les véhicules sont couverts d'une garantie par le loueur en cas de réparation.

**Avantage fiscal pour l'employeur** : si la société a acheté la voiture, **les amortissements fiscaux du véhicule seront déductibles** sur les résultats d'impôts.

## Les -

**Coûts très importants** : l'entreprise doit **payer les coûts directs et indirects** liés au véhicule de fonction.

**Non inclusif** : comme expliqué ci-dessus, **seulement certaines positions et professions sont éligibles** à la voiture de fonction.

**Avantages en nature imposables** : le salarié est **soumis à des charges sociales**.

**Saturation de la circulation** : utiliser la voiture rime avec subir des embouteillages. Les embouteillages présentent une contrainte, particulièrement en termes de **ponctualité pour les déplacements professionnels**. La voiture de fonction nécessite également une place de parking à domicile, ce qui requiert soit un abonnement mensuel soit un investissement pour une place de parking privée pour pouvoir la stationner.

**Non respectueux de l'environnement** : l'utilisation d'une voiture contribue à une empreinte carbone plus importante.

# Le vélo personnel de fonction

Contrairement aux flottes de vélos, le vélo personnel de fonction appartient au collaborateur, qui peut l'utiliser à titre professionnel comme à titre personnel. Son concept de location, permet aux **salariés de se procurer le vélo de leur choix par le biais de leur entreprise**, qui le financera à 70% par une location longue durée avec des services additionnels inclus.

Concrètement, comment ça marche ? L'entreprise conclut des **contrats de location** pour chaque salarié voulant disposer d'un vélo de fonction. Ces contrats émanant d'une entreprise prestataire spécialisée dans le vélo personnel d'entreprise et de fonction. Le salarié se rend ensuite dans un des magasins partenaires du prestataire pour y **choisir et louer son propre vélo**. Il paiera environ 30% de la location et des services inclus, le reste étant pris en charge par son employeur qui profitera d'une déduction fiscale de 25%.

D'après les entreprises utilisatrices de ce service, on constate que le vélo de fonction est un facteur d'amélioration du bien-être au travail puisqu'il permet au salarié de s'équiper de son propre vélo avec une aide notable de son employeur. Le fait qu'il soit utilisé pour chacun des trajets domicile-travail aiderait à réduire le stress ce qui fait croître en parallèle la productivité.

# Le vélo personnel de fonction

## Le vélo personnel de fonction, une initiative qui répond aux nouvelles exigences sanitaires ?

Le vélo est reconnu comme un véritable outil de distanciation sociale. Son usage est vivement recommandé par le gouvernement et est encouragé par de multiples aménagements partout en France. De plus, le vélo de fonction étant personnel à chacun des salariés, il s'agit d'un outil de mobilité adéquat pour préparer le déconfinement des salariés en toute sérénité, et ce dans le respect des mesures sanitaires.

## Des acteurs incontournables du vélo personnel de fonction :

Zenride



---

# Les +

---

**Gestion du service totalement déléguée** à l'entreprise prestataire

**Services d'assistance, assurance, et entretien inclus**

**Choix d'un vélo strictement personnel** : les salariés ont la possibilité de choisir un vélo à leur goût et correspondant à leurs besoins (vélo électrique, vélo de ville, vélo pliant, etc).

**Qualité** : les vélos proposés sont **haut de gamme**. De plus, le salarié qui se rend en magasin bénéficie également de l'expertise d'un conseiller de vente.

**Contrat de location avec option d'achat** : une fois le contrat de location achevé, le vélo est soit racheté par le salarié soit déposé en magasin. Le salarié a alors la possibilité de repartir avec un vélo neuf tous les 3 ans.

**Prise en charge partielle** : l'entreprise ne paiera que **70% sur le vélo** et les services et bénéficiera d'une réduction fiscale.

**Avantage fiscal** : les contrats de location sont éligibles à la réduction fiscale.

**Service inclusif** : contrairement à la voiture de fonction, le vélo de fonction est accessible à tous les salariés.

**Meilleure reconnaissance des salariés** : une telle mesure prise par votre entreprise fera preuve d'un réel engagement, puisqu'elle incite les salariés à utiliser leur vélo à **des fins professionnelles mais aussi à des fins personnelles**.

**0 stock** : la location par salarié évite le surplus ou le manque de vélos achetés.

**Prix modulables** : l'entreprise décide des prix et a la possibilité d'établir son budget.

**Pratique d'une activité physique régulière** : le vélo permet la pratique d'un sport sur les temps de trajets domicile-travail, ce qui réduit le stress. En effet, les salariés utilisateurs de ce service constatent une meilleure productivité une fois arrivés au bureau.

---

## Les -

---

**Service non gratuit à 100% pour le salarié** : les salariés paient 30%, ce qui vient également les **responsabiliser dans la démarche**.

**Pas aussi intéressant pour les salariés déjà cyclistes** : les salariés disposant déjà d'un vélo ne se sentiront pas concernés par cette initiative. Cependant ils peuvent profiter de l'offre pour avoir un modèle neuf et récent, et ce à un prix intéressant.

# Le covoiturage

Reconnu comme véritable solution de mobilité, le covoiturage s'est rapidement démocratisé à l'échelle des entreprises. En entreprise, le concept reste pratiquement le même que sur le marché des particuliers avec une plateforme en ligne et/ou une application qui est mise à disposition des collaborateurs. Cette dernière peut être inter-entreprise, c'est-à-dire commune à plusieurs sociétés au sein d'un même site. Pour mettre en place ce dispositif, les salariés intéressés accèdent à la plateforme, s'y inscrivent en tant que conducteur ou passager et forment leur groupe de covoitureurs selon les heures disponibles et les trajets.

## **Le covoiturage, une initiative qui répond aux nouvelles exigences sanitaires ?**

Faire le trajet à plusieurs, et ce au sein d'une même voiture, rend le concept du covoiturage inapplicable en cette période de pandémie.

## **Des acteurs incontournables du covoiturage :**

Klaxit, BlablaLines



---

## Les +

---

**Respectueux de l'environnement** : une voiture **pollue moins** que 2 voire 3 autres.

**Économies pour les utilisateurs** : le covoiturage autorise certains à ne pas prendre la voiture tous les jours, ce qui leur fait des économies en termes d'essence.

---

## Les -

---

**Manque de flexibilité** : les covoitureurs doivent **se plier aux horaires de chacun** pour pouvoir faire la route ensemble.

**Indisponibilité : risque d'insuffisance du service** s'il manque d'utilisateurs volontaires et participants sur la plateforme. De plus, le covoiturage implique l'intervention de quelques critères, dont les horaires et les destinations dus à des trajets domicile-travail différents. Ainsi le nombre de covoiturages disponibles est davantage restreint.

**Pas de trajets porte-à-porte** : les destinations n'étant pas exactement les mêmes, les passagers doivent **souvent prévoir un autre mode de déplacement**, souvent un peu de marche, pour le reste de leur itinéraire assez court.

# La flotte de trottinettes et/ou vélos

Ce service met à disposition de tous les salariés d'un site, **des vélos et/ou trottinettes électriques en libre-service tous identiques**. Sa mise en place nécessite l'installation d'une borne de parking et de recharge connectée sur le site de l'entreprise pour y placer les vélos et trottinettes en libre-service. Plus il y en a, plus la borne sera conséquente et prendra de la place dans le parking.

Pour accéder aux véhicules à deux roues, les salariés font leur demande auprès de l'administrateur du service dans l'entreprise pour une première inscription. Ils ont alors accès à une interface de réservation. À chaque fois qu'un salarié souhaite emprunter un vélo ou une trottinette, il doit renouveler sa réservation sur l'interface dédiée. À la fin de son utilisation, le salarié repositionne l'engin en libre-service sur la borne afin de le rendre disponible à un nouvel utilisateur.

Les bornes de vélos et trottinettes en libre-service sont parfaitement adaptées à un **usage ponctuel** sur quelques trajets domicile-travail ou pour faire une course pendant la pause midi.

# La flotte de trottinettes et/ou vélos

## Les flottes de vélos et trottinettes électriques en libre-service, une initiative qui répond aux nouvelles exigences sanitaires ?

Les vélos et trottinettes sont idéals pour respecter la distanciation sociale ainsi que la qualité de l'air. En revanche, les vélos et trottinettes en flotte n'étant pas toujours disponibles, conviennent surtout à des usages ponctuels et non quotidiens, ce qui n'empêche pas certains salariés de prendre leur mode de déplacement habituel tels que les transports en commun par exemple.

## Des acteurs incontournables de la flotte de vélos/trottinettes électriques :

Green-On, Zoov, Mobistreet



---

## Les +

**Utilisation sans engagement** : le salarié peut utiliser le service quand bon lui semble.

**Gratuité du service pour le salarié** : il ne paye rien pour accéder au service.

---

## Les -

**Coût élevé** : le coût total comprend celui du vélo, auquel on ajoute l'investissement en infrastructure. L'impossibilité de faire participer le salarié est également à prendre en compte.

**Indisponibilité des appareils** : 5 à 10 vélos ou trottinettes suffisent rarement à satisfaire les salariés d'un site et très souvent ce système connaît rapidement **une saturation**.

**Démarche de réservation redondante** : les salariés voulant utiliser ce moyen de déplacement pour leurs trajets domicile-travail quotidiens, doivent effectuer la demande tous les jours.

**Dégradation du matériel plus rapide** : du fait de sa mise à disposition envers tous les collaborateurs, les vélos **ne sont pas entretenus et utilisés avec soin**.

**Absence de confort en trottinette** : contrairement au vélo, la trottinette ne permet pas de s'asseoir sur une selle. De plus, le deck de la trottinette n'est pas très large ce qui peut rapidement résulter d'une **situation d'inconfort** sur des trajets domicile-travail un peu plus long.

# L'autopartage

L'autopartage est un système mis en place par toute organisation voulant mettre à disposition de ses collaborateurs une flotte de voitures en libre-service. Ce dispositif consiste à rendre accessible à tous **l'emprunt ponctuel d'un véhicule** sur quelques heures, voire sur quelques jours. Il promeut l'utilisation d'un véhicule au besoin occasionnel. Par conséquent, cela réduit le nombre de véhicules en parc ainsi que la circulation. Une voiture partagée remplace entre 4 et 8 voitures privées.

Pour le mettre en place, l'employeur doit faire installer une application d'autopartage en ligne, sur laquelle les salariés intéressés créent un compte. Avec ses accès, le collaborateur va ensuite louer la voiture qu'il souhaite emprunter selon les disponibilités.

L'autopartage convient parfaitement aux entreprises comptant **des professionnels en déplacement**, et ce occasionnellement. En effet si les déplacements sont récurrents, l'autopartage perd en praticité.

# L'autopartage

## L'autopartage, une initiative qui répond aux nouvelles exigences sanitaires ?

Comme son nom l'indique, l'autopartage requiert l'utilisation d'un véhicule par personne, ce qui respecte parfaitement le mètre de distanciation sociale. Il peut alors être une très bonne initiative pour préparer le déconfinement de ses salariés, à condition que ces derniers prennent des précautions sanitaires puisqu'il s'agit tout de même de véhicules partagés. Un bémol est à prendre en compte au niveau de la circulation qui peut être problématique.

## Des acteurs incontournables de l'autopartage :

Ubeeqo, OpenFleet, Glide



---

## Les +

---

**Prix favorables pour le salarié** : il peut économiser jusqu'à 30% sur ses coûts de déplacement grâce à la location occasionnelle selon une étude du cabinet Columbus Consulting.

**Utilisation sans engagement** : le collaborateur ne se soumet pas à un abonnement et bénéficie **d'un service flexible**.

**Optimisation de la voiture** : permet l'utilisation d'une voiture par plusieurs utilisateurs, de sorte à ce que la voiture soit utile à tout moment.

---

## Les -

---

**Coûts très importants pour l'entreprise** : facturation basée sur les types de véhicules, les durées de réservation, et le nombre de km parcourus, sans compter les frais liés à l'entretien (essence, etc.)

**Complications pour les locations de flotte** : Une flotte de véhicules pourrait être mise en location les jours non travaillés, afin de mettre en marche son activité le week-end. Cependant, il existe des risques assez considérables en termes d'endommagement du matériel et d'accès aux locaux privés de l'entreprise, ce qui rend les entreprises sceptiques.

**Non inclusif** : de par son coût important, ce service reste principalement **accessible aux grandes structures** avec un grand nombre de collaborateurs pour pouvoir être rentabilisé.

**Indisponibilité des véhicules** : les véhicules n'étant pas attirés, les collaborateurs peuvent faire face à une **insuffisance de véhicules**. De plus, les véhicules peuvent être loués sur plusieurs jours.

**Faible impact écologique** : c'est une offre de mobilité source de pollution, ce qui risque de **ternir la responsabilité écologique** d'une entreprise.

**Utilisation ponctuelle** : ce dispositif **ne permet pas aux salariés de l'utiliser quotidiennement** pour chacun de leurs trajets domicile-travail.

Une offre de mobilité ne se limite pas qu'à **assurer des trajets entre le domicile du salarié et son lieu de travail**. Elle contribue également à **l'écosystème dans lequel le salarié est amené à travailler** pour participer efficacement à l'activité de l'entreprise. En effet, on parle également de **qualité de vie au travail (QVT)**. L'aménagement de la QVT consiste à transformer une contrainte, que sont les trajets domicile-travail ici, en opportunité par la contribution au **bien-être des collaborateurs**.

Par conséquent, choisir la bonne offre de mobilité, c'est l'adapter aux besoins de l'entreprise et des salariés. Ces besoins dépendent bien évidemment de chaque entreprise et de leurs attentes en termes de résultats suite à la mise en place d'un plan de mobilité.

**Plusieurs critères entrent ainsi en compte** dans le processus décisionnel des entreprises. Nous avons dressé un **tableau comparatif** des précédentes offres de mobilité qui répondent ou non à ces différents critères.

# Tableau comparatif des services de mobilité en entreprise

	Voiture de fonction	Vélo personnel de fonction	Covoiturage	Flotte de trottinettes/vélos	Autopartage
Facteur de recrutement et fidélisation	✓	✓			
Réduction du temps de trajet		✓		✓	
Source de bien-être		✓		✓	
Utilité pour des déplacements professionnelles et personnelles	✓	✓		✓	✓
Respect de l'environnement et amélioration de l'empreinte carbone		✓	✓	✓	



## À propos de Zenride

Zenride est un service de vélos à destination des entreprises. Il permet de louer le bon vélo et de souscrire aux bons services pour chacun des salariés très simplement et en ligne.

Notre mission est de faciliter l'adoption du vélo comme style de vie, que ce soit pour se déplacer en semaine ou profiter de moments uniques le weekend. Pour cela, nous créons des services qui permettent aux urbains de sauter le pas en évitant un trop gros investissement personnel ou les éventuels tracas d'un usage au quotidien.

Aujourd'hui, nos cyclistes ont parcouru plus de 200 000 kilomètres partout en France et des dizaines d'entreprises ont amélioré leur offre de services à leurs collaborateurs.



Zenride

[hello@zenride.co](mailto:hello@zenride.co)

01 84 60 64 57

<https://zenride.co>